



Jeudi 16 juillet 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication des résultats du contrôle effectué par la Cour des comptes sur les comptes et la gestion 2008 des services de la Présidence de la République

La Cour des Comptes a publié aujourd'hui, après une procédure contradictoire et un délibéré collégial, les résultats du contrôle qu'elle a conduit sur les comptes et la gestion 2008 des services de la Présidence de la République.

C'est la première fois qu'elle procédait à de telles vérifications.

Ce travail fait ressortir les progrès intervenus dans la gestion budgétaire et comptable en 2008. Les dépenses afférentes au fonctionnement de l'Élysée, jusqu'à présent dispersées dans les budgets de différents ministères, ont été consolidées et intégrées dans le budget de la Présidence. Un contrôle de gestion, un contrôle interne, une comptabilité analytique et une comptabilité d'engagement ont été ou seront prochainement mis en place. L'application des règles de la commande publique est en passe d'être généralisée. Un effort d'économies a également été entrepris, notamment en matière d'effectifs.

La Cour souligne néanmoins qu'il reste, sur tous ces points, des progrès à réaliser. La juridiction a, tout d'abord, relevé la très faible mise en concurrence des différents fournisseurs ; ainsi, les services de la Présidence n'obtiennent pas les meilleurs prix possibles. D'une façon générale, l'application des procédures budgétaires et comptables reste à améliorer. Par ailleurs, sans se prononcer sur l'opportunité des déplacements officiels, la Cour a relevé que des économies seraient possibles dans ce domaine. Elle formule à cet égard plusieurs recommandations. La juridiction a également examiné les questions immobilières et mis en exergue le coût important de résidences très peu utilisées comme le domaine de Souzy la Briche.

En réponse aux observations de la Cour, les services de la Présidence se sont engagés à poursuivre l'amélioration des procédures actuelles et ont corrigé certaines pratiques. La Cour aura l'occasion dès l'année prochaine d'examiner les suites données à ce premier contrôle.